

GRILLE DU PORTEUR D'ACTION

Cette grille vous sert à connaître les critères qui sont examinés pour vous attribuer un éventuel financement dans le cadre du Contrat de Ville. Elle vous sera demandée comme bilan à la fin de votre action, ou au bout d'un trimestre pour une action courant sur une année et lors de l'entretien prévu en amont du dépôt de la demande de subvention de l'année suivante.

Attention, ce document ne remplace pas le bilan (Cerfa) à déposer sur la plateforme Dauphin.

NOM DE LA STRUCTURE	
INTITULE DE L'ACTION	
DATES DE L'ACTION (ou période évaluée)	
RESUME DE L'ACTION	
CRITERES QUANTITATIFS	
Nombre de participants	
Proportion de participants issus du QPV <i>Merci de décrire la stratégie mise en place pour l'aller vers</i>	
Tranche d'âge	
Genre (ratio hommes /femmes)	
CRITERES QUALITATIFS	
Plus-value de l'action pour le quartier : ouverture du quartier à des personnes extérieures, amélioration des relations entre les personnes, amélioration du cadre de vie, diminution des incivilités, mixité...	
Caractère innovant de l'action	
Appropriation des dispositifs existants hors QPV (droit commun)	
Satisfaction des participants à l'action et motivation à poursuivre sur d'autres actions	
BUDGET pour cette action	
Subventions du Contrat de Ville reçues / utilisées	
Co-financement sur cette action (par qui et quel montant)	
Pérennisation de l'action souhaitée et moe de financement envisagé	